



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1987/1
4 décembre 1986

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-troisième session
2 février - 13 mars 1987

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Note du Secrétaire général

Durée et lieu de la session

1. La quarante-troisième session de la Commission des droits de l'homme se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève du 2 février au 13 mars 1987. La première séance s'ouvrira à 11 heures, le lundi 2 février 1987.

Ordre du jour provisoire

2. L'ordre du jour provisoire dont la Commission a pris note à sa quarante-deuxième session est reproduit ci-après (voir E/1986/22, par. 577 et 578).

Groupes de travail préparatoires

3. Conformément à des décisions antérieures, cinq groupes devraient se réunir avant l'ouverture de la quarante-troisième session de la Commission pour examiner les points suivants :

a) Point 8 : Le Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur le droit au développement (résolution 1986/16 de la Commission, décision 1986/133 du Conseil économique et social) devrait se réunir du 5 au 23 janvier 1987;

b) Point 12 : Un groupe de travail à composition non limitée créé en application de la décision 1984/116 de la Commission pour préparer un projet de déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes ou

4
5
6
7
8
9
10
11